

En toute solidarité avec les défenseur.e.s : Recommandations de Protection International aux gouvernements pour faire face à la pandémie mondiale du COVID-19

27 mars 2020, Bruxelles

Le COVID-19 présente à l'humanité l'un de ses plus grands défis, mais dans le cadre de cette pandémie, nous attirons l'attention sur la menace qui pèse sur les droits humains, les défenseur.e.s et notre droit à défendre les droits humains.

L'impact du virus COVID-19 a atteint les quatre coins du monde et a touché toutes les parties de la société. Mais certaines parties ont été plus touchées que d'autres, en particulier dans les milieux où le droit de défendre les droits humains et les défenseur.e.s sont les plus menacés. En ces temps complexes, le rôle de la société civile et des défenseur.e.s des droits humains reste essentiel et doit être renforcé et protégé.

Dans de telles circonstances extraordinaires, des mesures extraordinaires doivent être prises. Toutefois, ces mesures ne doivent pas être exploitées pour affaiblir ou affecter le travail et la vie des défenseur.e.s et de leurs communautés. Les réponses des gouvernements à la crise ne peuvent servir de prétexte pour réprimer les défenseur.e.s des droits humains. Les gouvernements doivent veiller à la mise en œuvre de mesures supplémentaires dans le strict respect des normes relatives aux droits humains, comme le souligne le [Haut-Commissariat des Nations unies aux droits humains](#), et, aujourd'hui plus que jamais, ils doivent protéger tous ceux qui sont attachés au droit de défendre les droits humains.

[La déclaration de l'état d'urgence](#) ne doit pas se traduire par une surveillance accrue, une intimidation, une agression ou une répression de la société civile, des communautés et des individus qui exercent leur droit à défendre les droits humains.

Les appels à la libération des défenseur.e.s des droits humains en détention, dont beaucoup sont détenus dans des conditions alarmantes inaptes à faire face à une pandémie sanitaire de cette ampleur, doivent être entendus et faire l'objet d'une action. Comme l'a souligné hier le [Haut-Commissaire des Nations unies aux droits humains Michelle Bachelet](#), "les gouvernements devraient libérer toute personne détenue sans base juridique suffisante, y compris les prisonniers politiques". Notre collègue, le défenseur burundais des droits humains [Germain Rukuki](#),

illégalement condamné à 32 ans de prison et actuellement détenu au Burundi, doit être libéré immédiatement et sans condition.

Les gouvernements doivent garantir le droit à la santé pour tous et prendre également en considération l'accessibilité aux services de santé pour les communautés rurales et indigènes, en particulier dans les pays où ces groupes souffrent déjà d'un manque d'accès aux services fondamentaux.

Depuis les bureaux de Protection International à travers le monde, nous suivons de près l'évolution de la situation et procédons aux changements de stratégie, à la redéfinition des priorités et aux ajustements nécessaires en matière de programmation et de sensibilisation, qui sont indispensables pour préserver la santé et la sécurité de nos communautés partenaires et de notre personnel.

Alors que le monde entier est confronté à ce défi de grande envergure, Protection International est pleinement solidaire des défenseur.e.s du monde entier qui sont confrontés à des risques et des menaces accrus. Aujourd'hui plus que jamais, nous continuerons à défendre le droit de défendre les droits humains aux côtés des communautés de défenseur.e.s en Amérique latine, en Afrique, en Asie du Sud-Est et en Europe.